

COMMUNIQUE DE PRESSE

Not For Distribution in the United States

CEGEDIM ANNONCE UN PROJET D'AUGMENTATION DE CAPITAL DE 180M€ SOUTENU PAR LA FAMILLE LABRUNE ET LE FSI EN VUE DE POURSUIVRE SA DYNAMIQUE DE CROISSANCE

Paris, le 28 octobre 2009 - Le Groupe Cegedim qui s'est largement développé par croissance externe au cours des 10 dernières années, confirme sa vocation à poursuivre la consolidation du secteur et annonce le projet d'une augmentation de capital avec Droits Préférentiels de Souscription (DPS) d'un montant de l'ordre de 180M€.

Par sa participation à ce projet d'augmentation de capital, le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), qui entend investir un montant maximum de 117M€, affiche clairement son soutien à la stratégie de croissance externe que Cegedim souhaite relancer. Le FSI deviendra ainsi un actionnaire de référence et de long terme avec une participation au capital d'environ 15% dans le cadre d'un pacte d'actionnaires avec la famille Labrune.

Une opération stratégique pour Cegedim et pour le FSI

Ces deux dernières années, Cegedim a concentré ses efforts sur l'intégration de sa filiale Dendrite, acquise en 2007. Cette intégration étant désormais réussie et achevée, le Groupe et son actionnaire majoritaire FCB (holding contrôlée par la famille Labrune, qui détient aujourd'hui environ 67% du capital de Cegedim) se sont accordés pour relancer la dynamique de croissance externe.

Le renforcement des fonds propres du Groupe et l'entrée au capital du FSI permettront à Cegedim de disposer de moyens conséquents pour poursuivre son développement dans les secteurs du CRM pharmaceutique, des données stratégiques, des technologies et plus généralement des services spécialisés dans le domaine de la santé.

Cet investissement s'inscrit au cœur de la mission stratégique du FSI :

- Cegedim est une entreprise française leader mondial dans le secteur du CRM dédié à l'industrie des sciences de la vie
- Cegedim est une entreprise clé de la compétitivité française et est idéalement positionnée dans les technologies du service de la santé pour croître dans les prochaines années
- Cegedim est également une entreprise internationale, réalisant près de la moitié de son chiffre d'affaires hors de France et une présence opérationnelle dans 80 pays

Les modalités de mise en œuvre de l'opération

L'opération sera proposée à l'ensemble des actionnaires et prendra la forme d'une augmentation de capital avec maintien du DPS.

L'opération demeure sujette à l'obtention d'un amendement par le pool bancaire de la documentation du crédit syndiqué mis en place dans le cadre de l'acquisition de la société Dendrite, aux autorisations de l'AMF.

Il est prévu que le règlement-livraison de l'opération intervienne avant le 31 décembre 2009.

Modalités de participation du FSI à l'augmentation de capital

Sous réserve de la levée des conditions mentionnées ci-dessus, le FSI s'est engagé à investir un montant maximum de 117 M€ dans ce projet. Cet investissement se décomposerait comme suit :

- Acquisition par le FSI d'un bloc d'actions correspondant à 15% du capital de la société auprès de FCB à un prix par action correspondant à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action pendant les dix jours de bourse précédant de trois jours la date envisagée de visa de l'AMF sur le prospectus d'augmentation de capital sans que ce prix par action ne puisse excéder 64€.
- Souscription par le FSI à l'augmentation de capital à hauteur de sa participation nouvellement acquise par l'exercice de ses DPS et si nécessaire souscription à titre réductible pour le solde de son investissement.

Le FSI deviendrait ainsi le deuxième actionnaire de Cegedim derrière FCB. Il s'est engagé à conserver ses titres pendant une durée minimale de 12 mois.

Modalités de participation de FCB à l'augmentation de capital

Au terme de la cession de son bloc de 15% du capital de Cegedim, FCB conservera environ 52% du capital de Cegedim.

FCB s'est engagé à maintenir ce niveau de participation au capital de Cegedim et participera à cet effet à l'augmentation de capital à hauteur de ses droits. Il s'est ainsi engagé à utiliser la totalité du produit de la cession de ses titres au FSI et pourra procéder, si nécessaire, et en complément, à la compensation totale ou partielle de sa créance existante de 50M€ sur Cegedim afin d'atteindre cet objectif.

Par ailleurs, dans le cas où la moyenne pondérée par les volumes du cours de l'action Cegedim pendant une période de 10 jours consécutifs expirant trois jours avant la date de visa envisagée serait inférieure à 64€, FCB a la faculté de ne pas procéder à la cession du bloc et de renoncer à l'opération.

Ces engagements de souscription du FSI et de FCB permettront à l'augmentation de capital d'être ainsi garantie à hauteur de 75% minimum.

Gouvernance

Un pacte d'actionnaires dont les termes ont été arrêtés entre FCB, Jean-Claude Labrune et le FSI entrera en vigueur pour une durée de 10 ans à compter de la cession du bloc d'actions par FCB au FSI et déterminera les modalités de sa participation aux instances de gouvernance de Cegedim. La composition du Conseil d'administration sera ainsi modifiée en conséquence par une assemblée générale devant se tenir après la réalisation de l'augmentation de capital. A l'issue de celle-ci, le Conseil d'Administration sera composé de dix membres dont deux représentants du FSI et un administrateur indépendant.

Jean-Claude Labrune, Président Directeur Général de Cegedim déclare : « En choisissant d'investir et de nous accompagner pour plusieurs années, le FSI affiche sa confiance dans nos capacités futures de développement. C'est une merveilleuse reconnaissance pour Cegedim, ses actionnaires et ses équipes. Nous pourrions ainsi faire suite à de nouvelles opportunités d'acquisition dans cette période propice.»

Gilles Michel, Directeur Général du FSI, déclare : « Nous sommes heureux de soutenir la croissance du groupe Cegedim. Cegedim est un groupe français, leader mondial sur le marché en forte croissance du CRM pharmaceutique. En tant que deuxième actionnaire du groupe, le FSI entend soutenir la politique de croissance externe créatrice de valeur mise en place par le management de Cegedim.»

A propos du FSI : Société anonyme détenue à 51% par la Caisse des Dépôts et 49% par l'Etat français, le FSI est un investisseur avisé qui intervient en fonds propres pour prendre des participations minoritaires dans des entreprises françaises porteuses de projets industriels créateurs de valeur et de compétitivité pour l'économie.

www.fonds-fsi.fr

A propos de Cegedim : Fondée en 1969, Cegedim est une entreprise mondiale de technologies et de services spécialisée dans le domaine de la santé. Cegedim propose des prestations de services, des outils informatiques, des logiciels spécialisés, des services de gestion de flux et de bases de données. Ses offres s'adressent notamment aux industries de santé, laboratoires pharmaceutiques, professionnels de santé et compagnies d'assurance. Leader mondial du CRM pharmaceutique, Cegedim est également un des premiers fournisseurs de données stratégiques consacrées à la santé. Cegedim compte plus de 8 200 collaborateurs dans 80 pays et a réalisé un chiffre d'affaires de 849 millions d'euros en 2008.

Cegedim est coté sur le marché NYSE Euronext Paris, compartiment B.

www.cegedim.fr

Contacts :

Cegedim

Jan Eryk Umiastowski - Directeur des investissements

Tél. : 01 49 09 33 36

investor.relations@cegedim.fr

Aude Balleydier - Relations Presse

Tél. : 01 49 09 68 81

aude.balleydier@cegedim.fr

Agence Presse & Papiers

Guillaume de Chamisso - Attaché de Presse

Tél. : 01 77 35 60 99

guillaume.dechamisso@pressepapiers.fr

FSI

Benjamin Perret - Euro RSCG C&O

Tél. : 01 58 47 95 39

benjamin.perret@eurorscg.fr

Julien Sanson – Euro RSCG C&O

Tél. : 01 58 47 94 95

julien.sanson@eurorscg.fr

Disclaimer :

This document is not an offer for sale of securities in the United States. The securities referred to herein may not be offered or sold in the United States absent registration or an exemption from registration under the US Securities Act of 1933, as amended. Any public offering of securities in the United States will be made by means of a prospectus that may be obtained from the Issuer and that will contain detailed information about the Company and its management, as well as financial statements. The Company does not intend to register any portion of the offering of the securities in the United States. This announcement is not being made in and may not be distributed or sent into the United States.

This Press Release is for information only and does not constitute or form part of any offer or invitation to issue, acquire or dispose of any securities or investment advice in any jurisdiction.

This Press Release is an advertisement and not a prospectus and investors should not subscribe for or purchase any shares referred to in this Press Release in connection with the rights issue except on the basis of information to be contained in the Prospectus expected to be published around end of 2009 by the Company in connection with the proposed rights issue.

Past performance is no guide to future performance and persons needing advice should consult an independent financial adviser. Any indication in this Press Release of the price at which shares of the Company have been bought or sold in the past cannot be relied upon as a guide to future performance. No statement in this Press Release is intended to be a profit forecast.